

Question présentée par le député :

M. Olivier Baud

Date de dépôt : 27 mars 2014

Question écrite urgente

L'opacité et le coût exorbitant du projet SCORE sont-ils confirmés et cautionnés par le Conseil d'Etat ?

Ayant pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la question urgente écrite (QUE 160-A) de M. le député Thierry Cerutti, je ne puis que constater que les trois questions précises posées semblent n'avoir pas été prises en compte. Pour quelles raisons le Conseil d'Etat ignore-t-il les questions légitimes ayant trait à un projet qui va toucher quelque 30 000 fonctionnaires ?

Je reprends donc à mon compte certaines interrogations de M. Cerutti en les complétant.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Quand le Conseil d'Etat transmettra-t-il en toute transparence aux syndicats les critères et les fiches de notation ayant servi à la notation des diverses fonctions, afin que les représentants du personnel puissent informer leurs bases respectives ?*
- *Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il le coût élevé du projet, compte tenu du fait que GFO ne fait selon toute vraisemblance qu'appliquer une recette toute faite (cf. DECFO-SYSREM dans le canton de Vaud) ?*
- *N'est-il pas anormal que l'employeur de la fonction publique et du secteur subventionné fasse appel à une entreprise privée qui entend conserver son « secret de fabrication » et condamne le Conseil d'Etat à appliquer une méthode dont il ne peut comprendre ou connaître les mécanismes ?*

- *Quelles sont les dépenses réelles totales du projet SCORE à ce jour ? Quel est le montant versé ou promis à GFO et à combien se monte le coût représenté par les heures de travail que les employés de l'Etat, du département des finances notamment, ont dû consacrer à ce projet pour répondre au travail exigé par la méthode de GFO ?*
- *In fine, vu le fort rejet que suscite ce projet, ne serait-il pas plus raisonnable de l'abandonner sans délai, quitte à remettre l'ouvrage sur le métier dans le respect du partenariat social ?*